

SES-imagotag : Politique de rémunération des mandataires sociaux

Article R. 22-10-14 du Code de commerce

APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2022

Conformément à l'article R. 22-10-14 du Code de commerce, « La politique de rémunération soumise à l'assemblée générale des actionnaires, accompagnée de la date et du résultat du dernier vote de l'assemblée générale sur la résolution mentionnée au II de l'article L. 22-10-8, est rendue publique sur le site internet de la société le jour ouvré suivant celui du vote et reste gratuitement à la disposition du public au moins pendant la période où elle s'applique. »

I. POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale du 15 juin 2022 a approuvé la politique de rémunération du Président Directeur général et des Administrateurs telle que présentée dans le Rapport annuel 2021 - pages 97 à 103 (Chapitre 3.3.3 Modification de la Politique de rémunération pour l'exercice 2021 et Chapitre 3.3.4 Politique de rémunération pour l'exercice 2022) ; disponible sur notre site internet : <https://www.ses-imagotag.com/fr/investisseurs/>

II. RESULTAT DES VOTES SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

	Résolutions	Résultat	Voix Exprimées				Abstention ¹	Exclusion	Total
			Pour		Contre				
			Voix	% retraité des abstentions	Voix	% retraité des abstentions	Voix	Voix	Voix
8	Approbation de la modification de la politique de rémunération 2021 du Président-Directeur général	Adoptée	12 211 834	98,03%	244 904	1,97%	0	219 069	12 675 807
11	Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs	Adoptée	12 673 926	99,99%	1 881	0,01%	0	0	12 675 807
12	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2022, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de Commerce	Adoptée	12 591 448	99,98%	1 911	0,02%	82 448	0	12 675 807
13	Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général pour l'exercice 2022, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de Commerce	Adoptée	10 298 347	82,67%	2 158 391	17,33%		219 069	12 675 807

¹ Pour rappel, la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 a modifié les règles applicables au calcul des voix exprimées en assemblées générales d'actionnaires : les abstentions sont désormais exclues des votes exprimés et ne sont ainsi plus pris en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions.

A propos de SES-imagotag et de la plateforme VUSION (Retail IoT Cloud)

SES-imagotag est une société technologique leader mondial des étiquettes électroniques et des solutions digitales pour le commerce physique qui compte parmi ses clients plus de 300 grands Groupes de distribution alimentaires et spécialisés en Europe, Asie et Amérique du nord.

SES-imagotag a développé la plateforme VUSION (Cloud Retail IoT) afin d'aider les commerçants à transformer leurs magasins physiques en de véritables actifs digitaux, fortement automatisés, pilotés par la donnée, et connectés en temps réel aux marques et aux consommateurs. VUSION améliore l'agilité, la précision et l'exactitude des prix, tout en assurant une synchronisation omnicanale de ceux-ci, de l'information produit et des campagnes marketing. La plateforme développée par SES-imagotag permet aussi d'optimiser la préparation de commandes et le réassort en magasin. VUSION aide également le personnel en rayons en automatisant des processus à faible valeur ajoutée, pour qu'ils puissent se concentrer sur le service client et le merchandising. VUSION connecte les magasins au cloud, offrant ainsi une information précise et en temps réel sur la disponibilité des produits sur les étagères, leur localisation et le respect des plans merchandising, tout en permettant de réduire les stocks, les ruptures et le gaspillage. Enfin, VUSION apporte aux consommateurs une meilleure information produit, plus transparente et plus fiable, ainsi qu'une expérience d'achat fluide grâce aux fonctionnalités de recherche produit, de guidage en magasin et de paiement à l'étiquette.

SES-imagotag est membre de l'initiative Global Compact des Nations Unies et a obtenu en 2022 la certification Or d'EcoVadis, la référence mondiale pour l'évaluation RSE.

SES-imagotag est cotée au compartiment B d'Euronext™ Paris

Code Mnemo : SESL – Code ISIN : FR0010282822 – Reuters : SESL.PA – Bloomberg : SESL

www.ses-imagotag.com

Contact relations investisseurs

Labrador – Raquel Lizarraga / ses-imagotag@labrador-company.com